

6 enjeux :

Amélioration de la qualité de l'eau

QE1 : améliorer les connaissances et le suivi de la qualité de l'eau = **enjeu majeur**

QE2 : préserver les captages d'alimentation, en eau potable des pollutions diffuses et accidentelles

QE3 : améliorer l'assainissement collectif et non collectif

QE4 : réduire et améliorer les rejets liés aux activités industrielles et artisanales

QE5 : réduire l'utilisation des pesticides d'origine agricole et non agricole

QE6 : faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter les intrants

QE7 : limiter l'impact du drainage sur les milieux aquatiques

Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle

GQ1 : améliorer les connaissances et le suivi de la quantité de l'eau

GQ2 : améliorer la gestion des étiages

CG3 : gérer les eaux pluviales

GQ4 : économiser l'eau potable

Article 1 : Organiser les prélèvements à l'échelle du bassin versant en période d'étiage

6 enjeux :

Réduction du risque inondation

I1 : améliorer la connaissance sur les inondations et la conscience du risque

I2 : prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire

I3 : prévoir et gérer les crues et les inondations

I4 : agir pour prévenir les risques d'inondations

Amélioration de la qualité des milieux aquatiques

M1 : améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques

M2 : restaurer et entretenir le cours d'eau et les milieux aquatiques

M3 : restaurer la continuité écologique au travers d'un plan d'action sur les ouvrages hydrauliques

M4 : préserver et reconquérir les zones humides et le maillage bocager

M5 : améliorer la gestion des plans d'eau

M6 : préserver la biodiversité des milieux humides et aquatiques

Article 2 : Organiser l'ouverture périodique de certains ouvrages

Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

V1 : Avoir un développement des activités nautiques de loisirs, touristiques et culturelles qui respecte la ressource en eau et les milieux aquatiques

Organisation et mise en œuvre

C1 : Partager et mettre en œuvre le SAGE

83 dispositions

ENIEU	ORIENTATIONS	DISPOSITIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE POTENTIELS	SOUS-DISPOSITIONS	CALENDRIER						
					1	2	3	4	5	6	
Amélioration de la qualité de l'eau	QE 1 : Améliorer les connaissances et le suivi de la qualité de l'eau	1 Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau	gestionnaires des systèmes de collecte des eaux usées, CG, AELB, structure porteuse du SAGE	1-1							
				1-2	X	X	X	X	X	X	
		1-5									
		1-6									
	1-7										
	1-3										
	1-4										
	2 Acquérir des connaissances sur la qualité de l'eau	collectivités territoriales ou groupements compétents, autorité administrative compétente, gestionnaires de réseaux de suivi, autres	2-1		X	X	X	X	X	X	
			2-3								
			2-2	X							
	2-4	X									
	3 Définir les sites de baignades potentiels	collectivités territoriales, structure porteuse de SAGE	3-1	X							
4 Suivre et informer sur l'évolution de la qualité de l'eau	structure porteuse du SAGE	4-1	X	X	X	X	X	X	X		
QE 2 : Préserver les captages d'alimentation en eau potable des pollutions diffuses et accidentelles	5 Poursuivre la mise en œuvre des périmètres de protection	structures compétentes dans la gestion des captages d'eau potable	5-1								
	6 Poursuivre la protection des captages	structures compétentes dans la gestion des captages d'eau potable	6-1								
			6-2	X	X	X	X	X	X	X	
QE 3 : Améliorer l'assainissement collectif et non collectif	7 Intégrer en amont des projets d'urbanisme les capacités réelles d'assainissement et les capacités du milieu récepteur	collectivités territoriales ou groupements compétents, autorité administrative compétente	7-1								
			7-2	X							
			7-3								
	8 Coordonner les politiques d'assainissement	CG, structure porteuse du SAGE	8-1								
			8-2		X		X		X		
	9 Améliorer le contrôle et les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif	structure porteuse du SAGE, SIANC, propriétaires	9-1								
			9-2								
			9-3								
9-4											
10 Améliorer les performances de l'assainissement collectif	collectivités territoriales ou groupements compétents	10-1									
		10-2	X	X	X	X	X	X			
11 Maîtriser les rejets pendant les périodes d'étiage	autorité administrative compétente	11-1									
12 Communiquer sur la redevance raccordement	collectivités territoriales ou groupements compétents	11-2	X								

ENJEU	ORIENTATIONS	DISPOSITIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE POTENTIELS	SOUS-DISPOSITIONS	CALENDRIER						
					1	2	3	4	5	6	
Amélioration de la qualité de l'eau	QE 1 : Réduire et améliorer les rejets liés aux activités industrielles et artisanales	13	Améliorer les performances des dispositifs d'assainissement industriels	autorité administrative compétente	13-1 13-2						
		14	Accompagner la mise aux normes des rejets liés aux activités artisanales	structure porteuse du SAGE	14-1						
	QE 5 : Réduire l'utilisation des pesticides d'origine agricole et non agricole	15	Réduire le recours aux pesticides par la modification des pratiques agricoles	profession viticole, profession maraîchère, structure porteuse du SAGE, structures professionnelles, autorité compétente	15-1 à 15-5						
		16	Favoriser la conception, l'aménagement et l'entretien des espaces urbains et paysagers limitant le recours aux pesticides	collectivités territoriales ou groupements compétents, structure porteuse du SAGE	16-1 16-2 16-4	zéro phyto 2021					
					16-3		X		X		X
		17	Favoriser l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique sur les réseaux de transport	structures en charge de l'entretien des réseaux de transport	17-1 17-2	X	X	X	X	X	X
		18	Sensibiliser les usagers à la problématique des pesticides et aux techniques alternatives	structure porteuse du SAGE, structures locales	18-1 à 18-4	X					
		QE 6 : Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter les intrants	19	Améliorer les connaissances sur l'évolution de l'agriculture	chambres d'agriculture, MSA, organisations professionnelles agricoles, organismes intervenant dans le domaine de l'agriculture biologique	19-1	X				
	19-2 à 19-3					X	X	X	X	X	X
	20		Développer des systèmes agricoles économes en intrants	organismes intervenant dans le conseil agricole	20-1 20-2	X	X	X	X	X	X
	21		Promouvoir une agriculture à faible niveau d'intrant et une agriculture biologique	organismes intervenant dans le conseil agricole	21-1 21-2	X	X	X	X	X	X
	22		Assurer une gestion durable des sols pour limiter l'érosion et favoriser l'infiltration	organismes intervenant dans le conseil agricole, structure porteuse du SAGE	22-1			X	X	X	X
		22-2									
	23	Améliorer la gestion des effluents d'élevage puis la valorisation agronomique	organismes intervenant dans le conseil agricole	23-1	X	X	X	X	X	X	
	QE 7 : Limiter l'impact du drainage sur les milieux aquatiques	24	Création des dispositifs d'épuration en sortie de drains	profession agricole, autorité administrative compétente	24-1 24-2						

ENJEU	ORIENTATIONS	DISPOSITIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE POTENTIELS	SOUS-DISPOSITIONS	CALENDRIER								
					1	2	3	4	5	6			
Gestion quantitative de la ressource	GQ 1 : Améliorer les connaissances et le suivi de la quantité de l'eau	25	Améliorer le réseau de suivi des mesures	autorité administrative compétente	25-1 et 25-3								
					25-2								
		26	Mener une réflexion sur le devenir des interconnexions eau potable à moyen terme pour sécuriser les réseaux à l'échelle du bassin versant	CG, collectivités territoriales ou groupements, structures prod et distributrices d'	26-1 à 26-3								
		27	Améliorer la connaissance sur les forages ou puits domestiques	structure porteuse commune	I1 : Améliorer la connaissance sur les inondations et la conscience du risque	38	Améliorer la connaissance sur les crues et les inondations	structure porteuse du SAGE	38-1				
		28	Actualiser le débit d'objectif d'étiage de référence	comité de bassin Loire-I		39	Entretien de la culture du risque d'inondation	structure porteuse du SAGE, gestionnaires des barrages eau potable	39-1 et 39-3				
									39-2				
		GQ 2 : Améliorer la gestion des étiages	29	Modifier le dispositif de gestion de crise	autorité administrative compétente	I2 : Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire	40	Prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	collectivités territoriales ou groupements compétents, autorité administrative compétente, structure porteuse du SAGE	40-1 et 40-2			élaboration
			30	Encadrer les prélèvements en période d'étiage	autorité administrative compétente		41	Surveiller les crues et les inondations	structure porteuse du SAGE	41-1			
			31	Encadrer les prélèvements hivernaux	associations d'autorité administrative compétente	I3 : Prévoir et gérer les crues et les inondations	42	Gérer l'alerte et la crise	communes dotées d'un PPRI, structure porteuse du SAGE, autorité administrative compétente	42-1			
										42-2			
									42-3				
		GQ 3 : Gérer les eaux pluviales	32	Elaborer les zonages communaux d'assainissement des eaux pluviales	collectivités territoriales groupements communaux								
			33	Favoriser une gestion plus écologique des eaux pluviales	autorité administrative compétente structure porteuse	I4 : Agir pour prévenir les risques d'inondations	43	Maîtriser les ruissellements agricole, urbain et routier	organismes intervenant dans le conseil agricole, structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales	43-1 à 43-4			
			34	Communiquer sur la taxe de gestion des eaux pluviales urbaines	collectivités territoriales groupements communaux		44	Reconquérir les zones d'expansion de crue	structures porteuses de programmes d'actions en fond de vallée	44-1			
		GQ 4 : Economiser l'eau potable	35	Améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable	communes ou groupements compétents	35-1							
						35-2 et 35-3							
	36		Développer les économies d'eau	collectivités territoriales, structure porteuse du SAGE, CCI, CMA, campings résidentiels	36-1 à 36-4								
		37	Communiquer sur une tarification de l'eau potable en fonction des volumes consommés	collectivités territoriales ou groupements compétents	37-1	X							

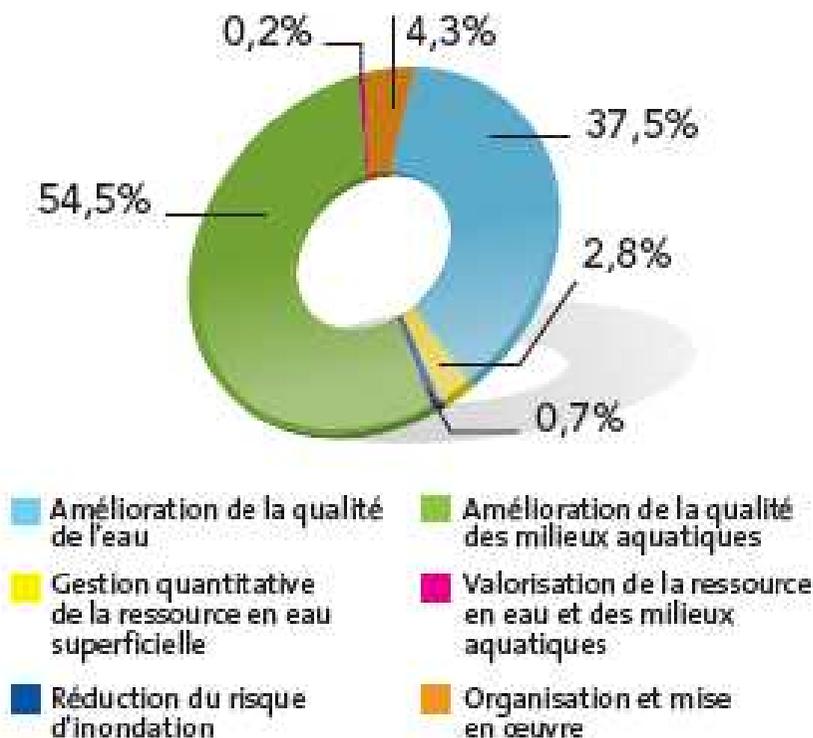


Avis Bureau SAGE Sèvre Nantaise EPTB Sèvre Nantaise

ENJEU	ORIENTATIONS	DISPOSITIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE POTENTIELS	SOUS-DISPOSITIONS	CALENDRIER						
					1	2	3	4	5	6	
Amélioration de la qualité des milieux	M5 : Améliorer la gestion des plans d'eau	67	Inventorier les plans d'eau	structure porteuse du SAGE, structure administrative compétente, propriétaires ou gestionnaires d'étangs	67-1						
					67-2						
		68	Déconnecter les plans d'eau existants sur cours d'eau	propriétaires plans d'eau sur cours d'eau	68-1						
		69	Définir les conditions pour la création de plans d'eau	autorité administrative compétente	69-1						
				structure porteuse du SAGE	69-2						
	70	Rappeler les modalités d'entretien des plans d'eau	structure porteuse du SAGE, propriétaires plans d'eau	70-1	X						
				70-2							
	M6 : Préserver la biodiversité des milieux humides et aquatiques	71	Mobiliser les acteurs et mettre en cohérence la lutte contre les espèces allochtones ou envahissantes	structure porteuse du SAGE, structures locales compétentes dans le domaine de la lutte contre les espèces envahissantes	71-1	X					
					71-2 à 71-3						
		72	Adopter une gestion patrimoniale de la pêche	fédérations de pêche	72-1	horizon 10 ans					
72-2											
Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques	V1 : Avoir un développement des activités nautiques de loisirs, touristiques et culturelles qui respecte la ressource en eau et les milieux aquatiques	73	Améliorer la connaissance des impacts potentiels des activités nautiques de loisirs, touristiques et culturelles sur les milieux aquatiques	structures en charge des activités nautiques, de loisirs, touristiques et culturelles, structure porteuse du SAGE	73-1 à 73-3						
		74	Coordonner les actions de loisirs nautiques, touristiques et culturelles à l'échelle du bassin versant	structures en charge des activités nautiques, de loisirs, touristiques et culturelles, structure en charge des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau, structure porteuse du SAGE	74-1 à 74-3						
		75	Prendre en compte la ressource en eau et les milieux aquatiques dans les documents et décisions prises dans le domaine lors des activités nautiques de loisirs, touristiques et culturelles	CG, gestionnaires de sites, structure porteuse du SAGE	75-1 et 75-2						
		76	Encadrer et sécuriser les pratiques nautiques de loisirs, touristiques et culturelles	structures en charge des activités nautiques, de loisirs, touristiques et culturelles, structure porteuse du SAGE	76-1 et 76-2						
		77	Valoriser la ressource en eau et les milieux aquatiques lors des pratiques nautiques, de loisirs, touristiques et culturelles	structures en charge des activités nautiques, de loisirs, touristiques et culturelles, structure porteuse du SAGE	77-1						
					77-2						
Organisation, mise en œuvre	O1 : Partager et mettre en œuvre le SAGE	78	Conforter les rôles de la commission locale de l'eau	autorité administrative compétente	78-1 à 78-3						
					78-4	X	X	X	X		
		79	Conforter les rôles de la structure porteuse du SAGE		79-1	X					
		80	Mobiliser les acteurs pour la mise en œuvre du SAGE	structure porteuse du SAGE	80-1 et 80-4						
					80-2 et 80-3	X	X	X	X	X	X
		81	Communiquer autour du SAGE	structure porteuse du SAGE, autorité administrative compétente	81-1 à 81-3						
		82	Former et sensibiliser	structure porteuse du SAGE	82-1	X					
					82-2 à 82-5						
83	Suivre, évaluer la mise en œuvre du SAGE	structure porteuse du SAGE, acteurs locaux	83-1 et 83-2	X	X	X	X	X	X		

Travail avec les SAGE voisins

Répartition du coût du SAGE par enjeu
(période 6 ans, hors mesures tendanciennes)



- Coût 407 millions d'euros dont 272 millions de mesures tendanciennes (obligatoires)
- ➔ Soit un coût du à l'application du SAGE de 135 millions (hors subventions)

Discussion